



Communiqué de presse

Syndicat des Métallos (FTQ)

Brigadières à Rouyn-Noranda

Les Métallos signent un bon règlement

Rouyn-Noranda, le 13 avril 2006. Les 13 brigadières Métallos à Rouyn-Noranda viennent d'entériner l'entente intervenue entre le Syndicat des Métallos et la Ville de Rouyn-Noranda. « Nous avons fait des gains substantiels dans les clauses à incidence non-monnaire dont la reconnaissance de l'ancienneté. L'employeur voulait répartir à zéro en fonction des heures travaillées et non des années de service. Cela n'avait pas de bon sens. Nous avons des membres avec plus de 25 ans d'ancienneté », a déclaré Marc Thibodeau, permanent du Syndicat des Métallos (FTQ).

C'est ainsi que l'ancienneté sera respectée lors de l'abolition de poste permettant ainsi les droits de déplacement. Ces Métallos obtiennent cinq congés fériés payés. De plus, les huit congés pédagogiques seront payés. Les jours annulés pour cause d'intempéries seront payés. Elles obtiennent également un congé sans solde. La paie de vacances sera dorénavant payée directement sur la paie. Les heures de travail seront de 4 à 5 heures par jour même si le temps de travail ne dépasse pas deux heures par jour. Une prime de vêtement accumulable de 50 \$ sur les vêtements de travail a été accordée. Une clause pour le Fonds de solidarité a été négociée.

En ce qui a trait aux salaires, il sera de 8,57 \$ l'heure à la fin de la convention collective de trois ans. Il est actuellement de 7,60 \$. Un montant forfaitaire de 280 \$ a été accordé lors de la signature de la convention collective de travail.

(30)

Renseignements : Marc Thibodeau, Syndicat des Métallos (FTQ), (819) 762-3001